



BUDGET 2018

RAPPORT D'ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET 2018 – RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2018 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2018 présente des recettes pour une somme de 6.038.356,74€ et des dépenses pour une somme de 5.701.765,28€, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 336.591,46€.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour 2.635.617,49€ et des dépenses pour 2.635.617,49€.

II. Le service ordinaire

1.1. Les recettes

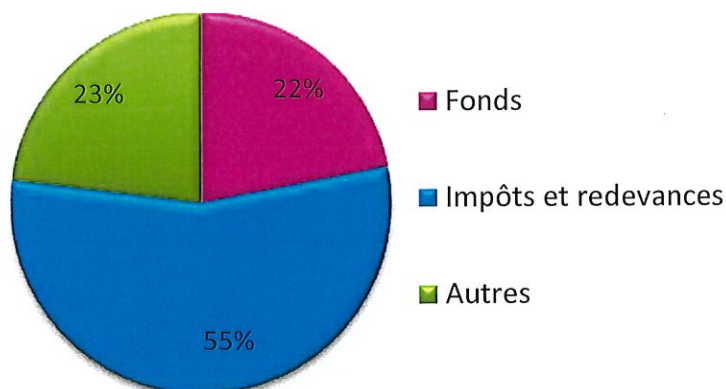
Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 6.038.356,74€.

Elles se répartissent comme suit :

- Transferts : 5.725.202,54€ (94,8 %) ;
- Prestations : 279.648,73€ (4,6 %) ;
- Dette : 33.505,47€ (0,6 %).

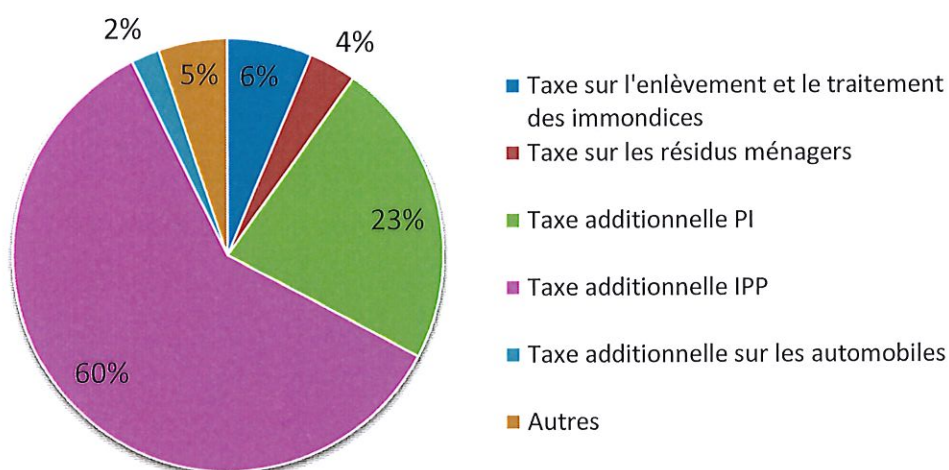
Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.264.530,74€ (1.190.304,27€ en 2017) ;
Impôts et redevances : 3.151.164,88€ (3.084.699,90€ en 2017) ;
Autres : 1.304.022,97€ (1.304.209,95€ en 2017).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices	199.143,00
Taxe sur les résidus ménagers	111.670,00
Taxe additionnelle au PI	721.769,55
Taxe additionnelle à l'IPP	1.880.797,27
Taxe additionnelle sur les automobiles	73.636,33
Autres	164.148,73

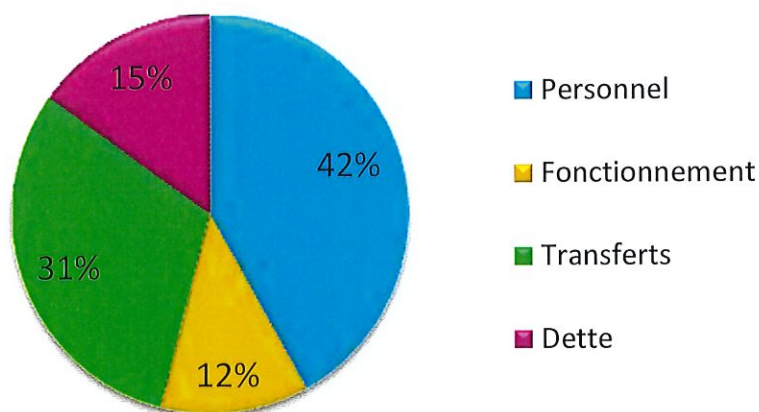


1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 5.701.765,28€

Ces dépenses se décomposent comme suit :

	%	Budget 2018	Budget 2017
Personnel	42%	2.422.557,75	1.916.463,73
Fonctionnement	12%	655.848,29	639.000,86
Transferts	31%	1.787.740,34	1.792.140,47
Dette	15%	835.618,90	840.034,78
Total	100%	5.701.765,28	5.224.246,99



1.2.1. Les dépenses de personnel

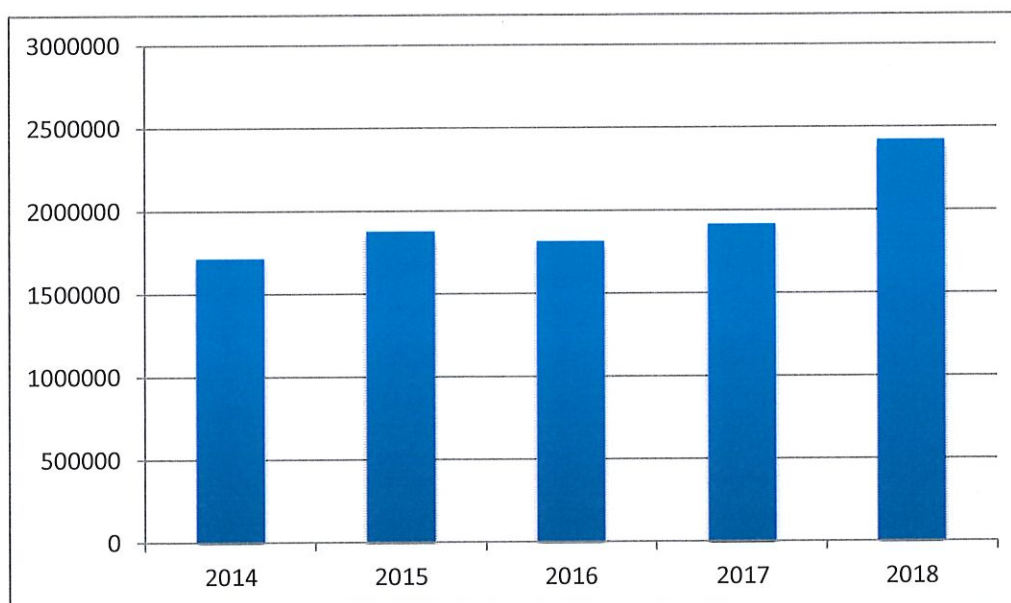
Les dépenses de personnel s'élèvent à 2.422.557,75€ pour 1.916.463,73€ en 2017.

Cette augmentation substantielle se justifie essentiellement par :

- l'engagement d'un directeur financier ;
- l'engagement d'un nouvel agent administratif ;
- l'engagement du personnel dans le cadre de la transformation de la MCAE en crèche (soit une infirmière $\frac{3}{4}$ temps, 5 puéricultrices (3,5 ETP) et une femme d'ouvrage $\frac{1}{2}$ temps).

Cette augmentation doit bien entendu être examinée en corrélation avec l'augmentation de recettes correspondant aux fonctions (APE, ONE, ...) ;

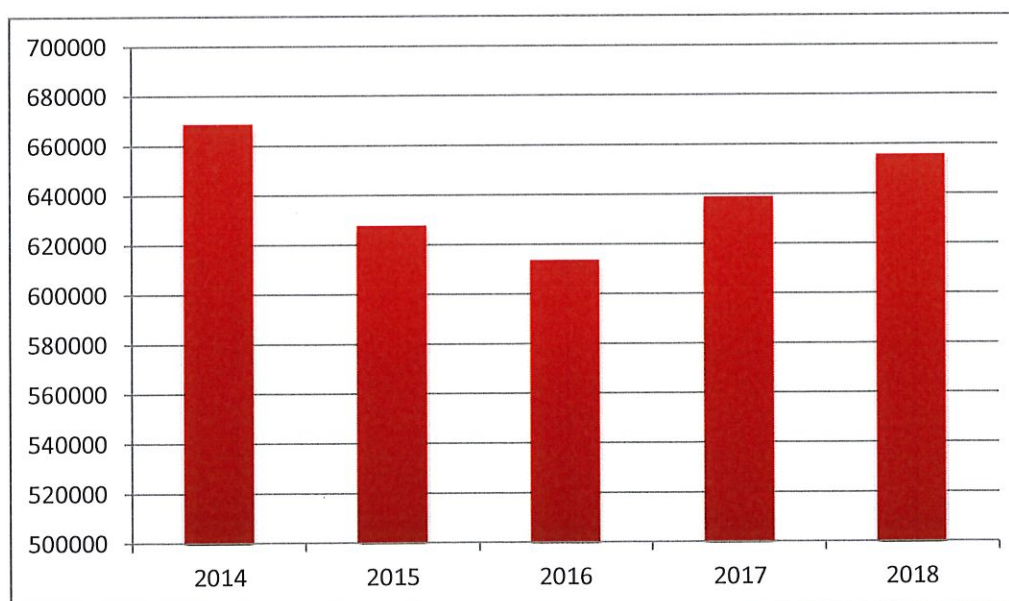
Evolution des dépenses de personnel au cours des 5 dernières années



1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

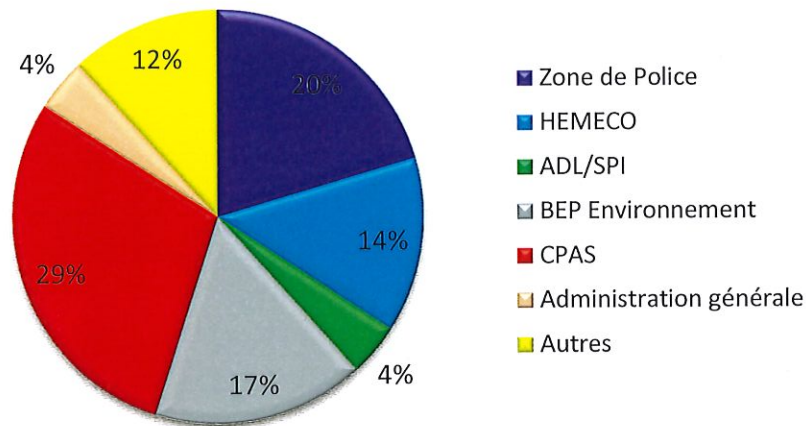
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 655.848,29€ pour 639.000,86€ en 2017.

Evolution des dépenses de fonctionnement au cours des 10 dernières années

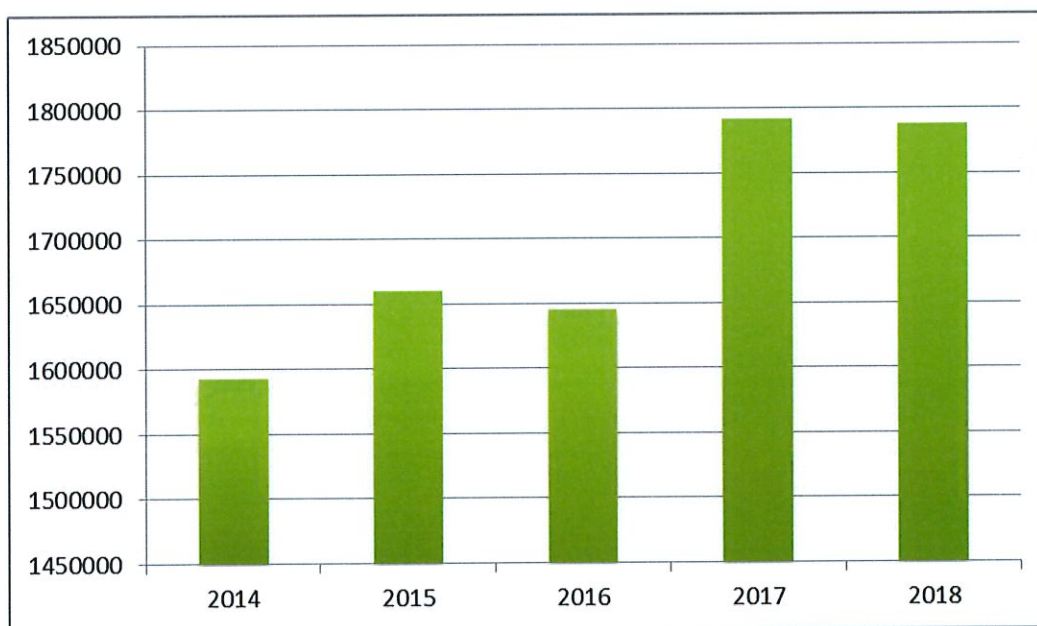


1.2.3. Les dépenses de transferts

Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.787.740,34€ pour 1.792.140,47€ en 2017.



Evolution des dépenses de transferts au cours des 5 dernières années

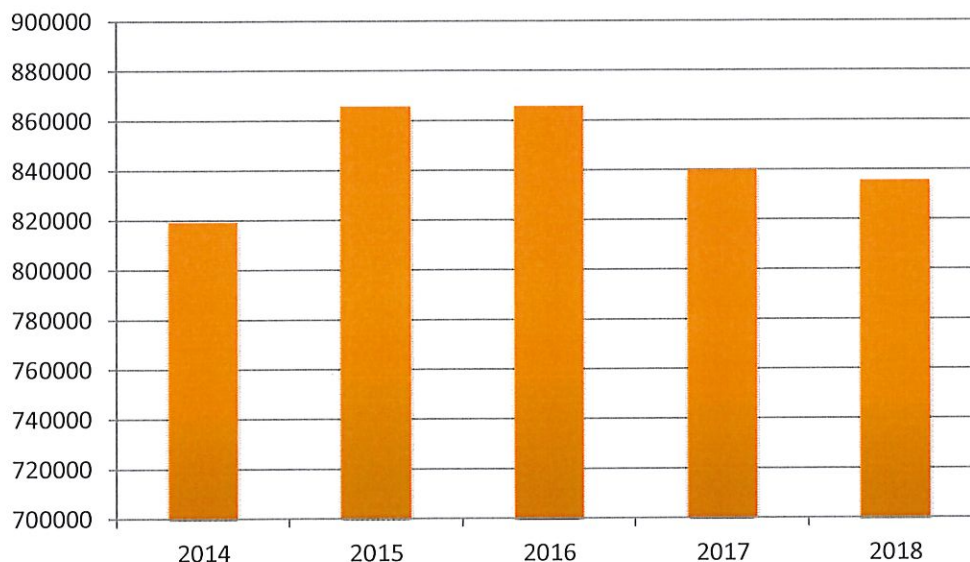


Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette pour l'exercice 2018 s'élèvent à 835.618,90€ pour 840.034,78€ en 2017.

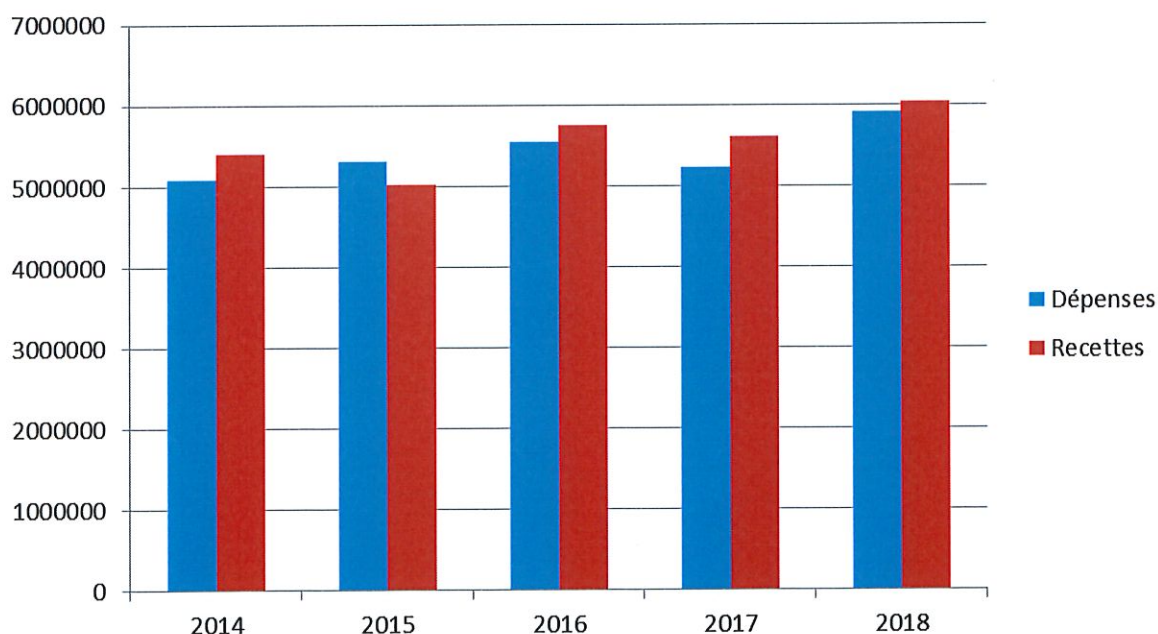
Evolution des dépenses de dette au cours des 5 dernières années



Ce tableau montre que la dette est parfaitement maîtrisée.

Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 180 €/habitant/an. En 2018, le montant des prêts pour investissements est supérieur. Toutefois, en tenant compte du report du solde des montants non utilisés lors des années antérieures, la balise est parfaitement respectée.

Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



1.3. Le résultat

Le budget ordinaire présente un excédent à l'exercice propre de 336.591,46€.

Compte tenu des dépenses à honorer sur exercices antérieurs (151.616€) et d'un prélèvement de 56.432,53€ pour financer des dépenses à l'extraordinaire, le boni, tous exercices confondus, est donc estimé à 129.412,61€.

III. Le service extraordinaire

L'année 2018 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres.

Citons notamment :

- ✓ la poursuite de l'égouttage avec la rue Bordia ;
- ✓ la poursuite de l'entretien de nos voiries (avec un crédit de 400.000€ !);
- ✓ l'installation d'aménagements de sécurité dans le cadre de notre Plan communal de mobilité ;
- ✓ la création d'une nouvelle classe et la rénovation des sanitaires à l'école de Surlemez ;
- ✓ le début des travaux sur le site du Moulin de Ferrières ;
- ✓ la création d'infrastructures récréatives (aire de jeux rue A. Dochain).

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	Fond de réserve	Emprunts
Construction d'un bassin de retenue à Lavoir	34.000	34.000		
Travaux au Moulin de Ferrières	1.100.000	794.601		305.399
Travaux d'entretien de voiries	400.000			400.000
Aménagement d'une aire de jeux au lotissement A. Dochain	60.000	45.000		15.000
Canalisation du fossé rues Herdave et Croupettes	20.000			20.000
Réfection rue Bordia (FRIC 2017-2018)	353.340,96		176.670,48	176.670,48
Achat d'une pelle hydraulique	140.000			140.000
Achat d'une tête de débroussailluse	9.200		9.200	
Aménagements de sécurité	150.000			150.000
Travaux école de Surlemez (nvelle classe + sanitaires)	150.000		75.100	74.900
Module pour la Maison des Jeunes	55.000			55.000

Par ailleurs, d'importants investissements sont également prévus via la Régie communale autonome, comme par exemple des travaux d'aménagement d'une cuisine à la salle communale de Héron (20.000 €) et à la salle Plein-vent (15.000 €), la création d'un parking et d'infrastructures sportives et récréatives aux abords du hall omnisports à Héron (275.000 €) ou encore un terrain de football synthétique (800.000€).

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron, en constante augmentation, divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

IV. Conclusions

La majorité communale présente son budget 2018 en boni et ce malgré un certain nombre de contraintes.

Ainsi, avec la mise en place de la nouvelle zone de secours HEMECO, les communes dépendant du service d'incendie de Huy ont dû entamer un rattrapage des paiements des soldes des années antérieures. En 2017, c'est un montant total de 229.643 € qui a été versé et en 2018, un montant de 114.939 € est réservé dans ce cadre. Heureusement, il s'agira du dernier versement avec un montant qui couvre une demi année. Mais il ne faut pas oublier la dotation pour la nouvelle zone pour laquelle un lissage a été prévu jusqu'en 2023 afin de respecter les critères en personnel et en matériel fixés par le Gouvernement fédéral. Pour 2018, le montant de la dotation communale s'élève à 245.759€ (+ 35.789 € par rapport à 2017).

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral continue à prendre des dispositions qui ont un impact non négligeable sur les finances communales comme par exemple :

- les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité qui renvoient les personnes concernées vers les CPAS et donc vers le budget communal ;
- les mesures adoptées dans le cadre de la Tax shift qui ont pour effet de diminuer les recettes IPP de 43.220 € en 2018 ;
- la suppression de la compensation pour les habitants travaillant au Luxembourg et payant leurs impôts à l'étranger ;
- le sous-financement des zones de police et des zones de secours;
- la soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés, ce qui diminue fortement les dividendes perçus par les communes ;
- et bien évidemment le nouveau retard dans le transfert des recettes des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier. Ainsi, au 10 décembre 2017, notre commune a reçu 1.460.386€ sur son montant dû de 2.531.217€ !!!

Et que dire des intentions du Ministre des Pensions concernant les cotisations de responsabilisation ainsi que le financement de la pension du 2ème pilier des agents des pouvoirs locaux contractuels, qui vont une fois de plus mettre à mal les finances communales.

Malgré cela, nous poursuivons notre politique de services à la population. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses frais de fonctionnement ;
- d'une recherche permanente de subsides,

et ce sans augmentation des taxes !

Cette rigueur nous permet d'appréhender le futur avec confiance et ambition. Ainsi, cette année, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à la possibilité d'inscrire une recette « fictive » (106.269€) comme le permet la Circulaire budgétaire.